

SYNTHESE SUR LA SANTE, LA SECURITE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL 2017

COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS RELEVANT DU CT PLACE PRES LE CDGFPT DE LA GIRONDE

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail (RASSCT) au 31 décembre 2017. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion de la Gironde par extraction des données du Rapport sur l'État des Collectivités 2017 transmis en 2018.

Données de cadrage - les effectifs au 31 décembre 2017

➔ 5810 agents employés par les collectivités au 31 décembre 2017

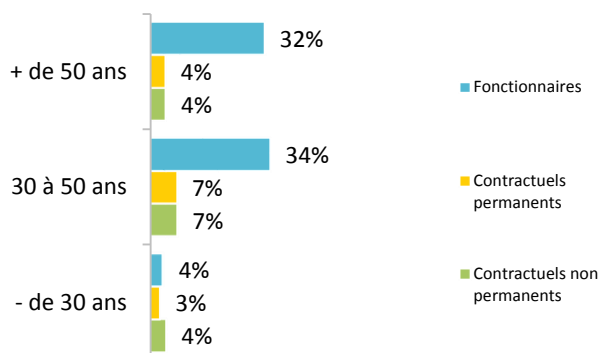
- > 4 040 fonctionnaires
- > 800 contractuels sur emploi permanent
- > 970 contractuels sur emploi non permanent



➔ En moyenne, les agents des collectivités ont 47 ans

Âge moyen	
Fonctionnaires	48 ans
Contractuels permanents	43 ans
Ensemble	47 ans
Contractuels non permanents	40 ans

Pyramide des âges des agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents



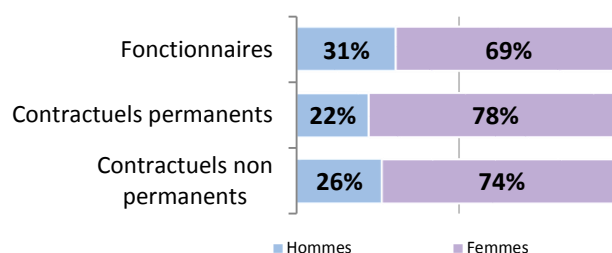
➔ Répartition des emplois permanents par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	27%	17%	26%
Technique	54%	50%	54%
Culturelle	2%	2%	2%
Sportive	0%	1%	0%
Médico-sociale	10%	18%	11%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	5%	12%	6%
Total	100%	100%	100%

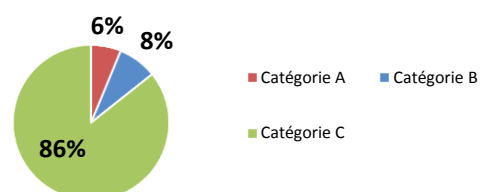
➔ 4852,0 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2017

- > 3686,0 fonctionnaires
- > 478,0 contractuels permanents
- > 688,0 contractuels non permanents
- Nombre totales **8 830 640 heures**
- d'heures travaillées : **rémunérées en 2017**

➔ Répartition par genre et par statut



➔ Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Adjoints techniques	48%
Adjoints administratifs	16%
Adjoints d'animation	6%
Agents spécialisés des écoles maternelles	5%
Agents sociaux	5%

Synthèse sur la santé, la sécurité et les conditions de travail réalisée par le Centre de Gestion de la Gironde par extraction des données du Rapport sur l'État des Collectivités 2017 transmis en 2018

— Les accidents de service

- ⇒ 152 accidents de service, dont 33 accidents sans arrêt de travail, soit 21,71 %
- ⇒ 10 522 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- ⇒ 176 agents concernés par au moins un accident de service, soit 3,03 % des agents employés

➔ La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative		5	5	3%
Technique	78	42	120	79%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale		21	21	14%
Police				
Incendie				
Animation		5	5	3%
Hors filière	0	1	1	1%

➔ Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	74%
Agents sociaux	7%
Agents spécialisés des écoles maternelles	6%
Adjoints d'animation	3%
Agents de maîtrise	3%

— Les accidents de trajet

- ⇒ 11 accidents de trajet, dont un accident sans arrêt de travail
- ⇒ 801 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- ⇒ 12 agents concernés par au moins un accident de trajet, soit 0,21 % des agents employés

➔ La filière administrative est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative		4	4	36%
Technique		3	3	27%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale		4	4	36%
Police				
Incendie				
Animation				

➔ Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	27%
Rédacteurs	18%
Adjoints administratifs	18%
Agents spécialisés des écoles maternelles	18%
Agents sociaux	18%

¹ Nombre de jours d'arrêt x 100 / (Nombre total d'agents 31/12/2017 x 365)

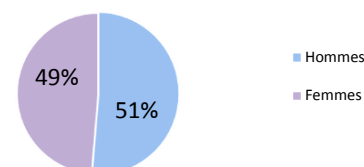
² Nombre d'agents absents * 100 / Nombre total d'agents 31/12/2017

³ Nombre d'arrêt * 100 / Nombre total d'agents au 31/12/2017

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

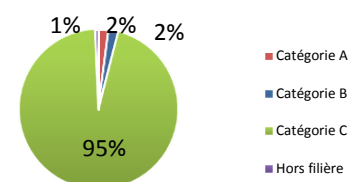
- ⇒ Taux d'absentéisme¹ : 0,5 %
- ⇒ Taux d'exposition² : 3,03 %
- ⇒ Taux de fréquence³ : 2,81 %
- ⇒ Indice de fréquence⁴ : 27,66
- ⇒ Gravité⁵ : 88,42 jours par arrêt
- ⇒ Taux de gravité⁶ : 1,19 %

➔ Les hommes sont plus concernés par les accidents de service que les femmes



Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les hommes (0,77 %) que pour les femmes (0,385 %)

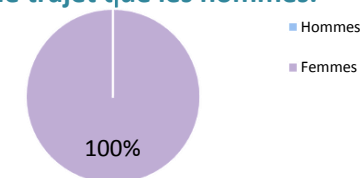
➔ La catégorie C est la plus concernée



Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

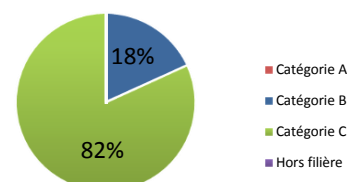
- ⇒ Taux d'absentéisme¹ : 0,04 %
- ⇒ Taux d'exposition² : 0,21 %
- ⇒ Taux de fréquence³ : 0,12 %
- ⇒ Indice de fréquence⁴ : 2
- ⇒ Gravité⁵ : 80,1 jours par arrêt
- ⇒ Taux de gravité⁶ : 0,09 %

➔ Les femmes sont plus concernées par les accidents de trajet que les hommes.



Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les femmes (0,053 %) que pour les hommes (0 %).

➔ La catégorie C est la plus concernée



⁴ Nombre d'accidents x 10³ / Nombre d'heures payées / 1607

⁵ Nombre de jours d'arrêt / Nombre d'arrêts

⁶ Nombre de jours d'arrêt * 10^{^3} / Nombre total d'heures payées

Les maladies professionnelles

- ⇒ 29 maladies professionnelles dont 8 reconnues avant 2017 ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année 2017
- ⇒ 4 408 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- ⇒ 29 agents concernés par au moins une maladie

La filière la plus concernée est la filière Technique

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative		3	3	10%
Technique	15	9	24	83%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale		2	2	7%
Police				
Incendie				
Animation				

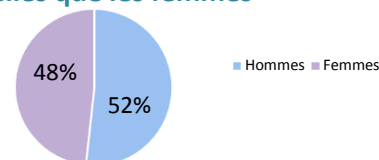
Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	69%
Agents de maîtrise	14%
Adjoints administratifs	7%
Attachés	3%
Agents spécialisés des écoles maternelles	3%

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

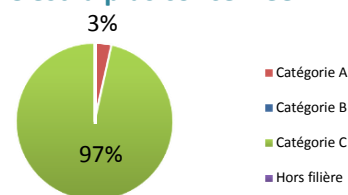
- ⇒ Taux d'absentéisme¹ : 0,21 %
- ⇒ Taux d'exposition² : 0,5 %
- ⇒ Taux de fréquence³ : 0,83 %
- ⇒ Gravité⁴ : 91,83 jours par arrêt

Les hommes sont plus concernés par les maladies professionnelles que les femmes



Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les hommes (0,479 %) que pour les femmes (0,098 %).

La catégorie C est la plus concernée



¹ Nombre de jours d'arrêt x 100 / (Nombre total d'agents 31/12/2017 x 365)

² Nombre d'agents absents * 100 / Nombre total d'agents 31/12/2017

³ Nombre d'arrêt * 100 / Nombre total d'agents au 31/12/2017

⁴ Nombre d'accidents x 103 / Nombre d'heures payées / 1607

Inaptitudes

5 demandes de reclassement au cours de l'année 2017

- ⇒ 2 demandes de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle
- ⇒ 3 demandes de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

36 décisions liées à une inaptitude prises au cours de l'année 2017

- ⇒ Aucun reclassement suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle
- ⇒ Aucun reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs
- ⇒ 7 retraites pour invalidité
- ⇒ 5 licenciements pour inaptitude physique
- ⇒ 13 décisions d'inaptitude définitive (avis du comité médical ou de la commission de réforme)
- ⇒ 2 décisions d'accord de temps partiel thérapeutique
- ⇒ Aucune décision d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail
- ⇒ 9 mises en disponibilité d'office pour raisons médicales

Agents affectés à la prévention

91 agents affectés à la prévention

- ⇒ 58 assistants ou conseillers de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans les collectivités)
- ⇒ 3 agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans les collectivités (ACFI)
- ⇒ 9 médecins de prévention
- ⇒ 21 autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)

— Actions liées à la prévention dans l'année 2017

➔ Au moins une action liée à la prévention a été réalisée

273 jours de formation liée à la prévention ont eu lieu pour un coût de 46 477 €

	Montant en euros	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	10 889 €	145	75 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité	6 958 €	8	870 €
Formation dans le cadre des habilitations	28 630 €	120	239 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité	38 831 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail	94 107 €		

— Réunions statutaires

➔ Les collectivités disposent d'un Comité Technique placé près le Centre de Gestion de la Gironde

- ⇒ 11 réunions du Comité Technique
- ⇒ 56 réunions des commissions administratives paritaires

— Précisions

➔ Méthodologie

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT). Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État des Collectivités 2017 transmis en 2018.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité technique des chargés d'études des Observatoires régionaux des Centres de Gestion dans le cadre de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjoints-es des Centres de Gestion.



Date de publication : janvier 2019

Version 29

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Gironde